

Compte rendu du Conseil municipal du 26 février 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt six février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARE, Maire, Conseiller Général.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARE, Christian OURMIERES, Nessrine MENHAOUARA, Pierre BORDAS, Florelle PRIO, Gérard CARON, Consuelo FERNANDEZ, Patricia JAOUEN, Philippe NGWETTE, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jackie CHERIN, Marie-Christine PASQUET-GRELET, Marie-Lucile FAYE, Jocelyne CHASSAING, Martin LOLO, Raymond AYIVI, Catherine PINARD, Marie FERRATY, Alain KABULO, Marjorie NOEL, Arnaud GIBERT, Jean-Paul LEGRAND, Lionel HOUSSAYE, Maryvonne GARS, Khalid EL FARA, Françoise SALVAIRE, Marcel PRIGENT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Courbez ayant donné pouvoir à Mme Faye
M. Breuneval ayant donné pouvoir à Mme Pasquet-Grelet
Mme Cappelli ayant donné pouvoir à Mme Ferraty
M. Motay ayant donné pouvoir à M. Bordas

Absents:

M. Cloteaux
M. Brouksy
Mme Rigaut
M. Régis
M. Benidir

La secrétaire de séance :

Mme Noël

M. Le Maire indique que le dossier 9 relatif à la convention réciproque de mise à disposition partielle de personnels entre la ville de Bezons et l'Agglomération Argenteuil-Bezons est retiré de l'ordre du jour car il nécessite des vérifications administratives supplémentaires.

Dossier 1 - Approbation du procès verbal de la séance du 11 décembre 2013

Sur le rapport de M le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 11 décembre 2013.

Dossier 2 - Appel à projet de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture de Région visant à amplifier l'action en matière de lutte contre l'habitat dégradé ou indigne

Sur le rapport de M le Maire,

L'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de Région viennent de lancer un appel à projet dont

l'objectif est d'amplifier l'action en matière de lutte contre l'insalubrité en Région Île de France, en apportant son soutien financier et juridique pour la définition d'une stratégie locale en matière d'insalubrité et l'élaboration des projets d'intervention, la mise en œuvre des projets et un accompagnement sanitaire et social des familles notamment dans leur relogement. **Dans la continuité des actions entreprises au niveau communal et intercommunal par le biais du Programme Local de l'Habitat, qui prévoit des actions ciblées pour supprimer les secteurs concernés par l'habitat insalubre, et des conventions de portage foncier passées avec l'Etablissement public foncier du Val d'Oise (EPFVO), le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre, en coopération avec la Communauté d'agglomération, à cet appel à projet et d'autoriser M. le Maire à présenter et signer tout document afférent.**

Dossier 3 – SIPPAREC : Adhésion à la compétence « Développement des énergies renouvelables » et bilan d'activité 2012

Sur le rapport de Gérard Caron,

La commune est adhérente au SIPPAREC (syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication) pour la compétence « réseaux urbains de communications électroniques et de services de communication audiovisuelle » et pour le groupement de commande « service de communications électroniques » **A ce titre, comme le prévoient les textes, le SIPPAREC a transmis son rapport d'activité pour l'année 2012 dont le conseil municipal prend acte.** Ainsi, il est notamment indiqué que le réseau Sequantic poursuit son développement et permet de raccorder dorénavant toute entreprise à la fibre optique en moins d'un mois.

En outre, compte tenu de l'intérêt pour la commune, **le conseil municipal décide d'adhérer à l'unanimité à une nouvelle compétence du syndicat, le « Développement des énergies renouvelables » et autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution afférentes.** Cette compétence, à laquelle 54 collectivités ont dorénavant et déjà adhéré, permet à la ville de s'inscrire dans une démarche de production d'énergie renouvelable dans la continuité de son Agenda 21.

En effet, dans le cadre de cette compétence, le syndicat peut proposer à la ville de mettre en œuvre des actions dans le domaine des énergies renouvelables en procédant à **la pose d'équipements photovoltaïques sur différents bâtiments de la ville pour la production d'électricité.** Cette adhésion ne modifie pas le montant de la cotisation de la commune.

Dossier 4 – Dénomination du nouveau parc des bords de Seine

Sur le rapport de Florelle Prio,

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine des Bords de Seine, un grand parc va être mis en service le long du fleuve, au pont.

Ce parc, situé sur un terrain face au lycée E. Ronceray, est l'occasion de rendre un nouvel hommage à la mémoire de Nelson Mandela dont on se souvient la récente disparition. **Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer ce parc « Nelson Mandela ».**

Dossier 5 – AMENAGEMENT DES Bords de Seine – Avenant final ANRU et convention entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du Plan Stratégique Local.

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

Une convention a été signée en février 2008 pour la réalisation d'un vaste projet de restructuration de l'entrée de Ville. Différents maîtres d'ouvrages et financeurs ont, à cette occasion, contractualisé avec l'Anru pour permettre l'obtention de subventions exceptionnelles ou de cofinancements. Conformément au règlement de l'ANRU, **le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant de sortie de l'ANRU et en autorise la signature par M le Maire ainsi que tout document s'y réfèrent.**

En matière opérationnelle, l'avenant a pour objet de réaffecter des financements ANRU non consommés (grâce à des économies sur les travaux de démolition menés par AB Habitat) sur des opérations particulièrement nécessaires : réhabilitation et résidentialisation de la cité Francisco Ferrer et des résidences Logirep route de Pontoise et rue Jean Jaurès ; aide supplémentaire pour la création du nouveau groupe scolaire et centre de loisirs ; l'avenant ajuste également les plannings opérationnels.

En matière financière, l'avenant a pour objet de :

- fixer les échéances limites des crédits obtenus
- prendre en compte contractuellement les dernières modifications du projet : ajustement des coûts d'opérations et des financements ANRU correspondants,
- prolonger le financement de l'ingénierie, et permettre la réalisation d'un *plan stratégique local* (PSL) qui permet d'anticiper l'évolution du quartier, consolider et pérenniser les effets du projet de rénovation urbaine. Le périmètre du PSL intègre également les quartiers limitrophes du projet de rénovation urbaine.

Le montant total des subventions concernées de l'ANRU est de **9 124 005€**

De plus, comme prévu dans cet avenant, le PSL est subventionné par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 8 000 € (13%) pour un montant total de 60 000€ HT. L'ANRU prendra, quant à elle, en charge 30 000€ (soit 50%). La commune assurera le solde. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de financement entre la Ville et la Caisse des dépôts et consignations ci-annexée et en autoriser la signature par M le Maire.**

Dossier 6 – Aménagement des Bords de Seine – Îlot du Colombier

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

Dans le cadre de l'opération de rénovation des Bords de Seine, le conseil municipal a autorisé par une délibération du 11 décembre 2013 la signature d'une convention de Projet Urbain de Partenariat (PUP) avec la SCI Bezons Les Rives de Seine, pour la réalisation d'un ensemble immobilier sur l'îlot Colombier, comprenant un immeuble de 36 de logements en accession, des commerces en rez-de-chaussée et un parking privé assurant la reconstitution de l'offre de stationnement suite à la démolition du parking silo du Bd Rosenberg.

Le recours à ce type de convention se justifiait par la situation incertaine créée par un recours

contentieux opéré contre la ZAC. Or, la ville ayant obtenu gain de cause auprès des tribunaux, la ZAC des Bords de Seine est pleinement confirmée.

Aussi, il apparaît à ce jour inutile de mettre en œuvre ce PUP dans la mesure où la ZAC offre les mêmes garanties et où les procédures administratives ayant trait aux PUP sont plus lourdes et complexes. A la demande de la SCI Bezons Les Rives de Seine, **le conseil municipal retire à l'unanimité sa délibération n°2013-126 du 11 décembre 2013 susvisée.**

En outre, la réalisation de cette opération suppose la cession du terrain d'assiette à l'aménageur. Aussi, **le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la ville au coût de l'opération d'aménagement des Bords de Seine par l'apport en nature des lots C et D issues de la parcelles AK 574 d'un superficie de 1480m2, conformément au bilan d'aménagement et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente à l'euro symbolique au profit de SEQUANO AMENAGEMENT et tout document s'y référant.** Une fois ces parcelles viabilisées, une partie du terrain sera cédée par Sequano Aménagement à la SCI Bezons Les Rives de Seine. L'autre partie fera l'objet d'un découpage entre le sol et le sous-sol afin que le tréfonds soit cédé à la SCI Bezons les Rives de Seine en vue de la réalisation du parking enterré et que le sol soit aménagé par Séquano en square public, destiné à revenir gratuitement en pleine propriété à la ville à la fin de la concession.

Dossier 7 – Demande d'une garantie d'emprunt d'AB-Habitat pour la réhabilitation des 64 logements de la résidence Victor Hugo et réservation de logements

Sur le rapport de Mme Patricia Jaouen,

Dans le cadre d'une importante opération de réhabilitation extérieure (peinture, création d'un local vélo, installation électrique....) et intérieure (remplacement fenêtres, portes coupe feu, des appareils sanitaires des volets....) des 64 logements de la Résidence Victor Hugo, l'Office Public AB Habitat doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des prêts « PAM réhabilitation » et « Eco-Prêt » d'un montant total de 2 437 500€ pour lesquels, **le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie communale et autorise M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservation pour la ville de 14 logements relative à cette opération ci-annexée ainsi que tous les actes y afférents.**

Dossier 8 - Marché « Le temps des cerises » – Modifications des droits de place

Sur le rapport de Monsieur El Fara,

Par délibération du 5 décembre 2012, le conseil municipal a désigné la société EGS comme nouvel exploitant du marché couvert. Dans le cadre de la négociation pour la passation de cette nouvelle convention, la société EGS était celle qui proposait l'augmentation la plus modeste des droits de place.

Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les droits de places de 1,05% à partir du 1er juillet 2014. De plus, suite à la demande de l'exploitant et à l'accord des commerçants abonnés, la redevance animation, qui permet exclusivement de dégager un budget annuel pour les animations, est portée à 4 euros.

Dossier 9 - Personnel communal - tableau des effectifs au 01.01.2014 et modifications

Sur le rapport de M Ourmières,

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois permanents ouverts au 1^{er} janvier 2014 dans les services communaux pour les différentes filières d'emplois et leurs grades.

Puis, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture, au 31 mars 2014, de la possibilité de recruter par voie contractuelle sur le poste de directeur des sports et décide, après avis des CAP des modifications de postes entraînées par les promotions et les avancements annuels à compter du 1er mars 2014.

Dossier 10 – Personnel communal - Convention d'adhésion au secrétariat des commissions de réforme du personnel communal avec le Centre interdépartemental de gestion

Suite à une loi de mars 2012, la gestion du secrétariat des commissions de réforme, auparavant gérée par la préfecture, a été transférée aux centres de gestion de la fonction publique territoriale. Aussi, progressivement, le Centre de gestion de la Grande Couronne prend en charge cette mission pour l'ensemble des collectivités de son territoire.

Dans ce cadre, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion proposée par le Centre de gestion pour une période d'un an et autorise le versement de la cotisation afférente et la signature des documents concernés.

Dossier 11 – Centre municipal de santé – Conventions de mise à disposition de sages-femmes de l'hôpital de Nanterre pour la mise en place de consultations

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

Le centre municipal de santé a au cœur de ses missions la promotion de l'accès aux soins pour tous. Pour ce faire, outre les consultations de médecine de premier recours, la ville de Bezons s'est de tout temps attachée à ce que son centre de santé propose des consultations de médecine spécialisée à ses usagers. C'est dans cet esprit que des partenariats avec des établissements hospitaliers ont été conclus, pour que certains de leurs praticiens puissent être mis quelques heures par semaine à disposition du centre municipal de santé.

Suite au départ en retraite d'un gynécologue obstétricien, il est constaté combien les effets de la baisse de la démographie médicale qui touche fortement la médecine spécialisée en Ile de France notamment rendent très difficile son remplacement. Or, il importe, de pouvoir répondre à la demande croissante des patientes. Aussi, sans pour autant vouloir remplacer la consultation médicale, **le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en œuvre d'un partenariat avec le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (C.A.S.H.) de Nanterre pour l'accueil 8H/semaine de deux sages-femmes au centre municipal de santé ; elles assureront, dans le cadre des textes relatifs à cette profession, leur consultation ; le conseil autorise la signature par le Maire des conventions de mise à disposition afférentes.**

Il est précisé qu'un gynécologue est toujours en place au Centre municipal de santé pour des

consultations de 8h hebdomadaires et des recherches sont menées pour les compléter.

Dossier 12 - Autorisation permanente et générale donnée au nouveau Receveur Municipal

Sur le rapport de M le Maire,

Afin de faciliter l'exercice des missions de recouvrement des recettes, le conseil municipal avait accordé, par délibération du 15 février 2012, à l'ancien Trésorier de la commune une autorisation permanente et générale de poursuite lui permettant le recouvrement contentieux des titres de recettes émis dont les Oppositions à Tiers Détenteur sans avis préalable de l'ordonnateur, quelque soit le montant de la créance à recouvrer.

Cette autorisation, étant nominative, **le conseil municipal accorde, à l'unanimité, au nouveau receveur, Madame Claudine BRU, la même autorisation.**

Dossier 13 - Avis sur l'ouverture d'une blanchisserie industrielle - société MAJ- Elis - 24 rue des Peupliers 92000 NANTERRE

Sur le rapport de M. Gérard Caron,

Considérant une demande d'enregistrement pour l'installation d'une blanchisserie industrielle à Nanterre et sur la sollicitation du Préfet, **le conseil décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'exploitation de cette installation classée sous réserve que soient précisés les flux entrants et sortants de camions de livraison. En outre, le conseil municipal s'interroge sur le système de rejet des eaux de l'entreprise et demande qu'une attention particulière soit apportée dans ce cadre.**

Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

24/10/2013	Marchés publics : Travaux au centre de santé municipal avec la société Stores et fermetures
6/11/2013	Centre social Robert Doisneau : Animation de quartier - spectacle « Le magicien de papier », le 23 décembre 2013 avec la compagnie « Le souffle magique »
2/12/2013	<ul style="list-style-type: none">• Décisions modificatives – Soirée des jeunes diplômés 2013 – spectacle avec les humoristes « Wahid » et « Candiie » avec la société Yuma Productions• Honoraires avocat – Maître Guttin – SARL Rose des sables
3/12/2013	Modification de l'acte de création de la régie de recettes du centre municipal de santé – élargissement au mode de paiement par carte bancaire
4/12/2013	RH : Formation diplômante « management public » avec la Groupe Territorial S.A.S.
5/12/2013	<ul style="list-style-type: none">• Informatique : Contrat de maintenance pour le matériel et le logiciel des PV Électroniques avec la société Logitud

	<ul style="list-style-type: none"> Opération de rénovation urbaine des Bords de Seine : Désaffectation parcelles AK 574 – îlot 7,4
6/12/2013	Renouvellement de l'abonnement de la Médiathèque Maupassant à la boîte postale Flexigo
10/12/2013	Marchés publics : Blanchissage de linge au sein des services municipaux avec l'entreprise les Ateliers du Val d'Argent
11/12/2013	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prestation de sécurité pour les manifestations et le fonctionnement d'équipements de la ville avec la société M.I.G.S.S. SURVEILLANCE Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale avec les entreprises SPEIR, FRANCE PAIN, ETS LUCIEN, LEMARCHAND, GUILLET, DAVIGEL, BRAKE FRANCE SERVICE, POMONA PASSION FROID, BARDET LE GRAND LARGE, CERCLE VERT & ROUQUETTE
12/12/2013 & 19/12/2013	<p>Assurance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avenant n°6 à la police d'assurance dommages aux biens de la ville avec la SMACL Avenant n°7 à la police d'assurance des véhicules de la ville avec la SMACL
13/12/2013	Constat d'huissier – Permis de construire
16/12/2013	Régie des quartiers : Convention d'occupation d'un garage au 50 rue Édouard Vaillant
24/12/2013	Programme de Réussite Éducative : Mise à disposition de locaux pour les permanences gratuites de rencontres et d'échanges animées par des psychologues avec l'association la Sauvegarde du Val d'Oise
3/01/2014	Honoraires d'avocat : affaire Danancher – Contentieux piscine de Bezons
6/01/2014	<ul style="list-style-type: none"> Marchés publics : Prestations techniques avec la société SARL LE REVE Politique de la ville – Aide à la parentalité : Actions d'accompagnement par le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP) avec l'association Sauvegarde du Val d'Oise
7/01/2014	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fourniture de solutions de vidéoprojection interactives pour les écoles avec la société VIDEO SYNERGIE Fourniture de couches pour les structures de la petite enfance de la ville avec le laboratoire RIVADIS SAS
10/01/2014	<ul style="list-style-type: none"> Assurance pour des œuvres d'art à la médiathèque – exposition « Nicéphore » auprès de Marsh Assurances Honoraires d'huissier : PV constat d'affichage sur différents panneaux sur la commune de Bezons
13/01/2014	Désignation avocat - Cabinet ADAMAS – Marché couvert
23/01/2014	Marchés publics : Fourniture de petits matériels pour la cuisine centrale avec l'entreprise SOGEMAT SERVICE
24/01/2014	RH : Formation « Animation de groupe en développement social » avec la Fédération des centres sociaux et socio-culturels du Val d'Oise
30/01/14	Assurance exposition d'œuvres d'art de Mme O'MEARA à la médiathèque auprès de Marsh assurances
31/01/2014	Service municipal de la jeunesse : Ateliers de poésie et de danse hip-hop avec les associations Poète Ensemble et Mystikaction du 8/01/2014 au 30/08/2014

05/02/2014	Centre social : Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) analyse des pratiques professionnelles avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise
05/02/14 & 06/02/2014 07/02/2014 10/02/2014 11/02/2014	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien des canalisations eaux usées et eaux pluviales des bâtiments communaux avec l'entreprise SEA • Contrat de gestion de distributeur de boissons avec l'entreprise AUTOMATIQUE SERVICES • Location et entretien de véhicules divers avec la SAML • Maintenance 2014 des systèmes de contrôle d'accès et des alarmes anti intrusion de la ville avec la société ISC • Prestations de conception graphique de supports de communication pour Ciné Poème avec l'entreprise BOREAL
07/02/2014	RH : Convention avec l'association SOS MNS
12/02/2012	Informatique : Contrat de maintenance « Assistance » avec la société ASTE Services pour l'onduleur Riello
18/02/2014 & 20/02/2014	<p>Commande publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenant n°2 - Régie publicitaire pour les supports de communications et événements avec la société Media et Publicité • Avenant n°3 – Lot n°1 - Création d'un réseau municipal haut débit utilisant les technologies radio et fibres optiques pour la ville de Bezons avec la société Forclum Entreprise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

La secrétaire de séance,

Mme Majorie Noel